



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur BONTE Edgar

Lille, le 22/01/19

Objet : Construction d'un ensemble mixte accueillant le siège social de Kiabi (59) –
Information sur un avis tacite de l'Autorité Environnementale
N° d'enregistrement Garance :2018_3147

Monsieur,

L'autorité environnementale a été saisie le 20 novembre 2018 pour émettre un avis sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de Nord
DREAL Hauts-de-France